

CGT SUD UNSA

BULLETIN D'INFORMATION
SYNDICAL

LUNDI 23 NOVEMBRE 2020

MENSONGES, ALLÉGATIONS CALMONIEUSES : ILS SONT PRÊTS A TOUT !

Beaucoup d'entre vous ont eu le malheur d'avoir été pris à parti par l'ancienne RRH de l'entreprise, qu'elle a quitté le 30 septembre dernier.

La liste des salariés qui nous ont remonté des faits d'agressions verbales et de pressions est longue.

Avant de quitter l'entreprise, elle a déposé une plainte en juin 2020 à l'endroit de 3 délégués syndicaux. Le dossier a été récemment classé sans suite puisque jugé "vide", "sans fondement" et "très peu crédible" par le magistrat, au regard des éléments apportés lors de nos auditions...rien de surprenant.



cgtsudmobipel

Rejoignez-nous afin d'avoir l'actualité de l'entreprise et ce que vos élus CGT - SUD - UNSA compte faire pour défendre vos droits.

Tous ensemble, nous sommes plus fort, dans votre intérêt.



DES MÉTHODES INQUALIFIABLES DU GROUPE COMDATA

Durant le mois de mars et avril 2020, en plein confinement, avec ce que cela comporte pour chacun.e d'entre nous une angoisse, s'est ajouté le comportement de l'ex-RRH qui a été décrié par chacun d'entre vous mais également par notre équipe syndicale.

Nous avons même alerté la direction centrale du groupe Comdata France, sans que cela n'appelle à prendre des mesures pour que cessent ces agissements.

Pour aborder les points qui vous concernant, elle s'est permise d'enregistrer clandestinement nos échanges, soutenues par des directions locale et centrale qui ont persisté à lui prêter main forte.

Nous aussi avons été victimes de fausses accusations selon lesquelles ce n'est pas elle qui agresse verbalement les salariés et les élus du CSE, mais c'est elle qui se ferait "harceler" en permanence.

Une enquête conjointe entre les élus du CSE et l'employeur devait permettre de démêler le vrai du faux. Elle n'a jamais aboutie, en revanche, elle avait portée une plainte en catimini contre deux d'entre nous (et un 3ème délégué syndical).

Nous avons eu l'occasion de démontrer que tous les faits évoqués par celle-ci sont faux, le dossier est classé sans suite par le Magistrat en charge de l'affaire au motif que les faits sont "infondés".

Voilà l'une des méthodes pour faire peur et nous faire taire. Cela ne marchera pas et nous n'allons pas laisser cette affaire être étouffée par la direction.

AUTRE MÉTHODE, MÊME STRATEGIE

Nous vous expliquions récemment que le directeur de l'entreprise aussi n'est pas en reste quand il s'agit de mettre "des coups de pressions" infondés à des salariés, juste pour montrer les muscles.

En effet, durant la réunion du CSE du 23 septembre dernier, alors que vos élus ont considéré que le "mercato" décidé par l'employeur n'avait pas été correctement mis en place pour s'assurer que personnes ne soit lésé, qu'il a été fait unilatéralement et brutalement, nous avions décidé de ne pas nous laisser faire et d'aller devant le juge pour qu'il tranche. Il s'agit d'un droit que le CSE peut exercer.

Cela n'a pas empêché le directeur, en "colère" selon ses termes, de qualifier l'un d'entre nous de fauteur de troubles en précisant qu'il était là pour "détruire l'entreprise", que "la seule chose qui n'a pas changé depuis des années, c'est [lui], qu' "il n'y a que [lui] comme dénominateur commun depuis des années que nous avons des problèmes avec cette entreprise.", qu'il a "une emprise psychologique sur un certain nombre de personnes dans cette entreprise", que c'est "un danger" qui veut faire "couler le navire".

Ce directeur oublie une chose : c'est lui l'employeur, le responsable légal et moral de ce qui se passe dans l'entreprise, lui qui vous annonce sans cesse de mauvaises nouvelles, vous impose des choses, vous enlèvent des droits durement gagnés, vous demande de "changer de comportement".

Imaginez un instant un salarié parler comme cela à un autre salarié, manager, cadre, ou à la direction...licenciement immédiat ! Notre réponse sera à la hauteur des agressions subies.